DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SIVOM "La Souffel"

2a rue de l'Ecole - 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL
☎ 03 88 56 17 96 –contact@sivomlasouffel.com

Séance du comité directeur

du 22 novembre 2021 à 20 heures
dans la salle du Bar au Centre Culturel à Griesheim-sur-Souffel
(en raison du Covid-19)

Titulaires présents :

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph		M. AFFOLTER Claude
M. BILLER Christian	M. HABER Alain	
M. DIEBOLD Geoffrey	Mme JACOB Chantal	M. DURINGER Gérard
M. FRITSCH Marcel	M. OSTER Pierre	M. JACOB André
Mme JOHNER Laetitia	M. WUNENBURGER René	M. MEYER Bertrand

Excusée : Liliane BAUER

Absent : Nicolas GINTER

Assistaient : Gaston BURGER (Maire de Dingsheim)
Brice SCHOBEL (conseiller municipal de Dingsheim)
Danielle CANAC (suppléante et conseillère municipale de Griesheim)
Clarisse LANGER (suppléante et conseillère municipale de Griesheim)

Assistaient à la séance, Mme Astrid GASS, Secrétaire du SIVOM

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

1) **Adoption du PV de la séance du 13 septembre 2021**

2) **Points budgétaires**

   A. Préciser les lignes budgétaires impactées par le transfert des crédits qui a été voté, entre le chapitre 23 (compte 2313) et le chapitre 21 (compte 21312)

   B. Subvention aux associations : voter le montant exact alloué

   C. Autoriser le paiement d'heures complémentaires à Mireille SPACK

3) **Point ressources humaines**

   A. Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent qui partira à la retraite en 2022

   B. Modification des règles applicables à la prime de présence concernant les congés légaux

4) **Heures de l'équipe VEV au 12 novembre**

A VOTER

5) Divers

- Point sur les subventions d'investissement
- Point financier
- Calendrier proposé pour les comités directeurs de 2022
- Déjeuner de Noël du SIVOM

1. Adoption du PV de la séance du 13 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 13 septembre 2021, est transmis à l'ensemble des membres avec la présente invitation au comité directeur du 22 novembre.

Il est proposé au comité directeur d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

2. Point budgétaire

A. Préciser les lignes budgétaires impactées par le transfert des crédits qui a été voté, entre le chapitre 23 (compte 2313) et le chapitre 21 (compte 21312)

Le SIVOM votant ses crédits au chapitre, la délibération n°24/2021 du 13 septembre, a voté le transfert de crédits au niveau du chapitre.

Or il faut les voter en précisant les imputations budgétaires.

En complément de la délibération n°24/2021, il est demandé au comité directeur de bien vouloir autoriser le Président à virer les crédits inscrits au chapitre 23 compte 2313 vers le chapitre 21 compte 21312.

Chapitre 23 (compte 2313) : - 43 457,71 €

Chapitre 21 (compte 21312) : + 43 457,71 €

Adopté à l'unanimité

B. Subvention aux associations : voter le montant exact alloué

Par délibération n°26/2021, le comité directeur a voté l'attribution de subventions aux associations. Les montants votés constituaient un maximum. Or la trésorerie a indiqué que les montants exacts doivent être votés. Il est donc proposé au comité directeur d'attribuer aux associations concernés les montants tels que définis dans le tableau qui suit.

Bénéficiaire	Objet	Montant à voter
ASDG	Subvention annuelle	**6 000,00 €**
TC3V	Subvention annuelle	**4 000,00 €**
Basket	Subvention annuelle	**5 000,00 €**
Arts martiaux	Subvention annuelle	**3 000,00 €**
		18 000,00 €

Adopté à l'unanimité

A VOTER

C. Autoriser le paiement d'heures complémentaires à Mireille SPACK

Par courrier du 25 août 2020, le SIVOM et Mireille SPACK ont convenu par écrit, que cette dernière effectuerait 4 heures complémentaires à ses 19 heures hebdomadaires pour remplacer Gilberte LUX durant son arrêt de travail.

Puis, compte tenu de la nécessité de service, par courrier du 31 août 2020, 2 heures complémentaires ont été ajoutées pour les mêmes raisons. Ainsi, Mireille SPACK effectue 6 heures complémentaires.

Ces heures étant « complémentaires », elles sont rémunérées sur la même base que les heures normalement effectuées.

Au regard du Centre de Gestion, cette formalité administrative était suffisante. Cependant, la jurisprudence impose une délibération.

Il est demandé au comité directeur de bien vouloir autoriser le paiement de 6 heures complémentaires par semaine à Mireille SPACK ainsi que la régularisation des 177 heures complémentaires non payées effectuées depuis septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

3) Point ressources humaines

A. Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent qui partira à la retraite en 2022

Des entretiens de recrutement débuteront prochainement en vue du remplacement de Denis NORTH, qui peut faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2022.

Le recrutement est envisagé sur un poste d'adjoint technique (catégorie C), d'agent de maîtrise (catégorie C) ou de technicien (catégorie B), pour les fonctions de responsable du service technique.

Ainsi, afin de permettre la transmission des informations, il est proposé aux membres du SIVOM de créer :

- Un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er juin 2022 ;
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er juin 2022 ;
- un poste de technicien à temps complet à compter du 1er juin 2022.

Etant précisé que le tableau des effectifs sera mis à jour lors de la séance du comité directeur qui suivra le recrutement du candidat.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut qui correspond à l'échelon 9 du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Il est finalement considéré que le vote de ce point est prématuré. Le recrutement étant prévu pour début juin, les entretiens avec les candidats permettront d'affiner, voir de connaitre le grade exact impacté par le recrutement. L'ouverture de poste correspondante sera donc soumise au vote ultérieurement.

En revanche, il est conseillé d'élargir la recherche en publiant sur d'autres sites internet comme « meilleur job », « indeed », etc.

A VOTER

B. Modification des règles applicables à la prime de présence concernant les congés légaux

Par délibération n°31 du 27 novembre 2017, le comité directeur a déterminé les règles relatives à la déduction de la prime d'assiduité et aux absences exonérées.

A l'usage, il s'avère qu'il convient de préciser que les congés légaux, quelle que soit leur nature, ne sont pas pris en compte dans la détermination de la prime d'assiduité. Elle reste calculée sur la période effective travaillée par l'agent durant la période.

Adopté à l'unanimité

4) Heures de l'équipe VEV disponibles au 12 novembre 2021

5) Divers

- **Point sur les subventions d'investissement**

Installation de 2 pare-ballons

En mars 2020, à la demande du foot, le SIVOM a financé l'installation de 2 pare-ballons sur le terrain d'honneur, pour un montant de 6 158,16 €. Parallèlement, une demande de subvention a été déposée auprès de la fédération de foot.

La somme de 2 500 € a été versée au SIVOM au courant de l'année 2021.

Réalisation d'un diagnostic énergétique au Centre Culturel

En 2020, la société SOLARES BAUEN a réalisé un diagnostic énergétique au Centre Culturel, pour un montant de 5 040 €.

La somme de 4 200 € a été versée au SIVOM au courant de l'année 2021. De telle sorte que le SIVOM n'a finalement payé que la valeur de la TVA.

Mise en accessibilité des arrêts de bus à Dingsheim et à Griesheim-sur-Souffel

Les documents nécessaires au versement de la subvention ont été transmis au Conseil régional. Les crédits devraient encore être versés en 2021.

Suppression des cheneaux, remplacement par une toiture en zinc et remplacement de l'étanchéité du toit plat à l'école maternelle

La subvention attribuée au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), s'élève à 10 865 €.

Le coût des travaux est de 45 458,22 €.

Plan de relance numérique à l'école élémentaire

Le coût de l'opération s'élève à 45 655,80 €. La Région Académique versera la somme de 12 250 € au titre du volet équipement. Et 430 € au titre des services et ressources numériques. Soit un total de 12 680 €.

Le gestionnaire du dossier a indiqué que le numéro d'engagement juridique devrait être généré d'ici mi-décembre 2021 pour une procédure de versement qui pourrait ainsi être activée en janvier 2022. Cela constituera des recettes d'investissement sur le budget 2022.

La formation informatique des agents du SIVOM

Une subvention a été accordée au SIVOM sur la base du fond d'innovation et de transformation numérique.

A VOTER

Le montant s'élève à 3 120 €. La formation des agents doit être terminée au plus tard fin juin 2022. Selon le devis obtenu, la formation s'élève à 3 900 €.

La subvention sera versée après transmission de la facture. Cela constituera des recettes de fonctionnement sur le budget 2022.

- **Point financier**

Selon la projection qui a été établie pour la fin de l'année, la section de fonctionnement et la section d'investissement devraient être excédentaires. Ce qui permettrait que l'excédent de fonctionnement couvre le déficit d'investissement.

Ce qui permettrait, lors de la préparation budgétaire 2022, d'envisager plusieurs pistes (liste purement indicative) :

- Dans le cadre des travaux liés à l'extension du périscolaire, le rafraichissement de la salle L'Envol pourrait être envisagé
- Remplacement de l'éclairage du terrain d'honneur par un système led
- Remplacement de l'éclairage au tennis couvert (actuellement un quart des lampes y est endommagé). Dans ce cadre, une subvention de DETR pourrait éventuellement être obtenue.
- Aménagement du boulodrome situé à côté du DOJO

- **Point particulier des ressources humaines**

Le Comité est informé de la problématique liée à la position d'un agent au regard de la vaccination préconisée dans le cadre de la situation sanitaire particulière qui sévit depuis plusieurs mois. Cette position impose de revoir l'organisation de certaines activités pour rendre la situation de travail compatible avec les exigences collectives de prévention.

- **Calendrier proposé pour les comités directeurs de 2022 :**

Lundi 21 février : Débat d'orientations budgétaires

Lundi 11 avril : Vote du budget primitif 2022

Lundi 16 mai

Lundi 12 septembre

Lundi 14 novembre

- **Déjeuner de Noël du SIVOM**

Vendredi 7 janvier 2022 avec les agents, les secrétaires de Mairie, les Maires, le Président et les Vice-Présidents du SIVOM.

AVCTER

Les membres du comité directeur présents :

Le Président – Joseph ARENAS	1er Vice-Président – Alain HABER	Le 2ème Vice-Président - Bertrand MEYER
Christian BILLER	Nicolas GINTER	Claude AFFOLTER
Geoffrey DIEBOLD	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Marcel FRITSCH	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Laetitia JOHNER	René WUNENBURGER	André JACOB

A VOTER